

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05.100

**Syndicat
d'harmonisation du
prix de l'eau potable :
modification des
statuts**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 mai 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à Jean-Pierre GRAND, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Redwan LOUHMADI par Victor KERRIGUY, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Nadine GUILLET, Martine RIVOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05.100**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

SYNDICAT D'HARMONISATION DU PRIX DE L'EAU POTABLE : MODIFICATION DES STATUTS

Depuis plus de deux ans, le Syndicat d'Harmonisation du Prix de l'Eau Potable (SHEP), dont le GrandAngoulême est membre, a engagé une réflexion avec le Département afin de proposer aux collectivités adhérentes une assistance non seulement dans le domaine de l'eau potable, mais aussi de l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, les rivières et les milieux aquatiques.

Dans ce cadre, une modification des statuts doit être adoptée pour l'évolution du SHEP. Il est ainsi proposé aux membres adhérents de se prononcer notamment sur :

- l'extension de l'objet qui permettra d'apporter une assistance technique dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, les rivières et les milieux aquatiques ;
- la mise en place d'une gouvernance adaptée et opérationnelle (représentative de l'ensemble des membres en tenant compte des compétences exercées, avec un bureau et un règlement intérieur qui précisera les modalités de fonctionnement) ;
- la participation des membres (cotisation annuelle et participation pour service rendu).

Pour être effective, cette modification des statuts doit être validée par la majorité des deux tiers des organismes délibérants des collectivités participantes, conformément à l'article 19 des statuts du SHEP actuels, dans un délai de trois mois, à compter de la notification adressée au Président du GrandAngoulême, à savoir le 4 avril 2013.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 30 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification des statuts du Syndicat d'Harmonisation du Prix de l'Eau Potable qui prendra la nouvelle dénomination de « Charente eaux ».

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

.../...

D'INSCRIRE les dépenses aux budgets annexes eau potable, assainissement, assainissement collectif, à compter de la date effective de création de la nouvelle structure.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

M. Didier LOUIS, en tant que Président du SHEP, ne prend pas part au vote.

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 mai 2013 | <u>Affiché le :</u> 29 mai 2013 |